

[Text]

• 1145

Number two: to the extent that we pay the producers, rather than pay the railways, there is a change in price of grains to the livestock producer, and we say so in the report. There is a transfer of income from grain to livestock. To the extent that the distortion as we call it continues, the other side, livestock people, would argue that my formula did not go the full distance, that 20% would always be paid to the railways. In principle I would have to accept that there is a transfer of income from them to grain producers.

So you get several types of transfers or side effects. We said there is a transfer and a dilution effect, no doubt about that—I will acknowledge that—and that is why there should be a \$300 million adjustment payment, in part to compensate livestock producers until the phasing from pay the railways to pay the producers reaches, say, the 80% I had in mind. The payment spreads over more than the statutory grain acreage; therefore, there is a dilution effect and we recognize that. So in the sum, we said the adjustment payment should be there to help smooth out and to offset some of the hurts, as the producers put it.

The Chairman: Two minutes more, Mr. Althouse.

Mr. Althouse: Yes. In response to another question along those lines, Mr. Gilson also said that, in his opinion, the results were highly overrated. I just wonder if the effect of the Crow change is perceived to have been overrated. Was that also to some extent the case with the maintaining of the Crow? Was the hurt to the livestock area, the livestock producers in western Canada, in particular—I think the first reaction was to Quebec livestock producers—also overrated in the opinion of the committee? What figures, if any, were generated to show, first of all, the hurt and then the underrating or overrating?

Professor Gilson: I think that deserves, Mr. Chairman, a brief elaboration. First, as far as eastern Canada and Quebec, I said it was overrated in this sense, that the pay the producers pay the railways would not affect the price of grain materially in eastern Canada, because it is a corn competitive type relationship. That is the first thing.

I have noticed, as I travelled in parts of eastern Canada, that it was felt this would change the price of grain. It ought not to in principle. However, it may. But in principle it ought not to, because it is corn-competitive related. But in western Canada, on the other hand, to the extent you pay producers, it will affect the price of feed grains to livestock producers, and to that extent it will be important. There is no argument about

[Translation]

Deuxièmement, dans la mesure où nous payons les producteurs plutôt que les chemins de fer, le prix des grains que paye l'éleveur se retrouve modifié, comme nous le précisons dans le rapport. Il se produit un transfert de revenu entre le producteur de céréales et l'éleveur. Dans la mesure où la distorsion, comme nous l'appelons, demeure, l'autre partie, les éleveurs allégeraient que la formule que j'ai préconisée est imparfaite, puisque 20 p. 100 des fonds seraient toujours versés aux chemins de fer. En principe, il faudrait que j'accepte qu'il y ait un transfert de revenus entre les éleveurs et les producteurs de céréales.

Ainsi, vous obtenez plusieurs genres de transferts ou d'effets secondaires. Nous avons dit qu'il se produit un transfert et une certaine «dilution» des fonds, cela ne fait aucun doute—je le reconnais—et c'est pourquoi un paiement de rajustement de 300 millions de dollars devrait être fait, en partie pour dédommager les éleveurs jusqu'à ce que, disons, les 80 p. 100 du paiement versé aux chemins de fer que j'ai envisagés passent graduellement aux mains du producteur. Le paiement couvre plus que le nombre d'acres consacrés à la culture de grains visés par la loi; par conséquent, il se produit une «dilution», nous nous en rendons compte. Somme toute, nous avons précisé que le paiement de rajustement devrait faciliter les choses et pallier certains des préjudices, comme l'on dit les producteurs.

Le président: Il reste deux minutes, monsieur Althouse.

M. Althouse: Oui. Pour répondre à une autre question dans la même veine, M. Gilson a également déclaré qu'à son avis les résultats avaient été grandement surévalués. Je me demande simplement s'il perçoit que les répercussions de modifications du tarif du Nid-de-Corbeau ont été surévaluées. Est-ce que, dans une certaine mesure, c'était également le cas du maintien de ce tarif? Les torts qui ont été faits à l'élevage, en particulier aux éleveurs de l'Ouest du Canada—je crois que la première réaction consiste à penser aux éleveurs du Québec—ont-ils également été surévalués, de l'avis des membres du Comité? Quelles statistiques, si tant est qu'il en existe, ont été produites pour mettre en lumière, tout d'abord, les torts qui ont été commis et ensuite la sous-évaluation ou la surévaluation de ces torts?

M. Gilson: Je crois, monsieur le président, qu'il est justifié de s'étendre brièvement sur le sujet. Tout d'abord, en ce qui concerne l'Est du Canada et le Québec, j'ai déclaré que les résultats avaient été surévalués dans le sens où le fait de payer les producteurs ou les chemins de fer n'influe pas matériellement sur le prix des céréales dans l'Est du Canada, du fait que la relation du type concurrentiel est axée sur le maïs. Voilà la première chose.

J'ai remarqué, en voyageant dans certaines régions de l'Est du Canada, qu'on estimait que cela modifierait le prix des céréales. En principe, ça ne devrait pas être le cas. Toutefois, c'est possible. Mais, en principe, ça ne devrait pas être le cas, puisque la concurrence est axée sur le maïs. Mais dans l'Ouest du Canada, par ailleurs, dans la mesure où vous payez les producteurs, cela influera sur le prix des grains fourragères